

Gestion des eaux dans le Bruilhois

Roquefort le 14 aout 2023

Roquefortaises, Roquefortais,

Nous sommes élus municipaux d'opposition et adressons aux 110 familles sinistrées sur notre commune toute notre empathie.

Que pouvons-nous faire pour vous aider ?

Résumé :

Voici une proposition : soit **zéro centimètre d'eau dans les maisons** ! Pourquoi pas ! Cela n'est possible que si nous mettons en place des Solutions Fondées sur la Nature et utilisons les expériences des anciens comme, par exemple, l'ilotage des maisons et des quartiers.

Ainsi la solution proposée par l'Agglo d'Agen via son service GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) n'est pas une Solution fondée sur la nature. C'est une solution typique du remembrement agricole qui a détruit les haies, les noues, les talus, les zones humides véritables éponges anti crues.

Développons :

Les inondations dans le Bruilhois ne peuvent être gérées que par une approche globale de la gestion des eaux. Le projet des 3 bassins écreteurs de crues n'est pas la solution ; au contraire il accentuera la vulnérabilité de notre territoire.

Ce projet a pour objectif de baisser le niveau d'eau dans les maisons de 50 cm : cela n'est pas recevable.

Nous devons avoir pour objectif ZERO centimètre d'eau dans les maisons.

Pour cela il faudrait 9 bassins écreteurs ce qui est financièrement impossible. Mais nous disposons de 25 lacs collinaires, utilisons les en partie pour ces écrêtements. En accord avec les propriétaires bien entendu sinon le processus DUP sur lequel est basé le projet controversé pourrait être mis en œuvre. Il le sera inévitablement en France car la pénurie et les excès d'eau vont s'accroître et l'EAU est un BIEN commun inaliénable.

Pourquoi les administrés ne sont-ils pas informés ?

Aucune réunion publique à l'horizon ?

Sommes-nous si incompetents ?

La mise en action de l'intelligence collective n'est-elle pas un passage obligé à l'acceptation sociétale des solutions à mettre en compétition ?

L'enquête publique qui a générée nos recours est obsolète car elle date de 2015 et reste du type remembrement agricole.

Voulez-vous persister dans cette erreur dans les aménagements de nos campagnes ?

De plus l'étude incriminée est basée sur une omission rédhibitoire : une digue au travers du lit majeur de notre ruisseau a été oubliée. Cette digue a pourtant géré 260 000 m³ de bassin écreteur soit plus que ce projet ne prévoit (219 600 m³). Aujourd'hui cette digue a été arasée donc les 3 bassins écreteurs sont inutiles et nous disposons de 3,725 millions d'€ pour aménager positivement notre territoire. Pour cela une nouvelle étude doit rectifier le projet et intégrer notamment la gestion des eaux usées qui entrent les premières dans les maisons. C'est ce que conseille le rapport du commissaire enquêteur.

Pourquoi cet aménagement est-il toujours procrastiné ?

Pourquoi le lotissement Bel Air n'est-il pas, comme tous les lotissements, protégé par un bassin d'expansion des eaux de pluie (600 m³) ?

Pourquoi les récupérations d'eau de pluie des maisons du lotissement Bernadette à Roquefort ne sont-elles pas imposées aux centaines de maisons construites et en construction notamment à Estillac ? C'est ce que préconise, depuis 2 ans, le guide de gestion des eaux de pluie de l'AGGLO d'Agen.

Pourquoi les 2 ha d'ombrières photovoltaïque de WALLIGATOR ne sont-ils pas équipés de récupération d'eau de pluie notamment sous forme de réserves d'eau pour la lutte contre les incendies ? Non on préfère mettre des bâches à eau dont la durée de vie et l'esthétique sont problématiques.

Nous devons atteindre 1 million de m³ d'expansion des eaux de pluie sur les 3 300 ha des bassins versants des 3 rivières : le LABOURDASSE, le MINISTRE, le SAMAZAN. Ainsi des dizaines d'aménagements sont à entreprendre comme par exemple le curages des 25 lacs ou des 2 km de fossé de l'Agropole à Estillac souillés par 500 m³ de vases noires alimentées par les matières grasses des usines agroalimentaires mal gérées par la station d'épuration depuis au moins une décennie.

Ces exemples montrent que les GEMAPI de des AGGLO ne sont pas compétentes pour cette approche globale de la gestion des eaux : par mission elles ne voient que les inondations alors que les solutions doivent être intégrées et fondées sur la Nature. C'est ce que dénonce le rapport 20232 de la Cours des Comptes qui considère que c'est l'échelon départemental qui devrait coordonner toutes les problématiques liées à l'EAU :

Inondations – sécheresses – eau potable – ASSEC des ruisseaux – gonflement des argiles – vie des sols – eaux usées et phytoépuration -

Ainsi abattre 4 ha d'arbres de plus de 30 ans, comme le prévoit le projet mis en cause, est contre-productif car les arbres ralentissent les ruissellements et écrêtent naturellement les crues.

Ainsi détruire 3 zones humides, comme le prévoit cette étude, va à l'encontre de l'objectif car elles sont une des adaptations naturelles au problème des inondations.

Aucune gestion préventive des inondations n'est en place : il est pourtant facile d'alerter les administrés dès que 20 mm de pluie tombent sur Laplume, Aubiac, Estillac, Moirax, Sainte Colombe, Roquefort.

Pourquoi les Plans Communaux de Sauvegarde ne sont-ils pas formatés dans ce sens ?

Enfin chaque maison, chaque pâté de maisons doivent se protéger par des ilotages pertinents : les batardeaux sont efficaces jusqu'à 80 cm de crues

Le phénomène El Nino sera à son apogée en décembre 2023 pour s'éteindre en juin 2024 : il augmente donc l'aléa inondation tant en probabilité qu'en intensité. Les 3 bassins écrêteurs ne seront pas prêts et il est prévu dans le rapport soumis à enquête une baisse du niveau de crue de 50 cm par ces 219 600 m³ de rétention
....

Conclusions :

Cette situation hautement probable sera un échec : comment allons-nous l'expliquer aux sinistrés ?

Allons-nous prendre le risque sans remettre en cause l'étude initiale obsolète et fautive par omissions ?

Revoyons l'étude à l'aune de ce risque et finançons les aménagements du territoire utiles non prévus dans l'étude initiale.

Nous avons l'opportunité de créer un bassin démonstrateur où toutes les composantes EAU seraient juxtaposées au lieu de subir la sectorisation de cette gestion. C'est la conclusion du rapport 2023 de la Cours des Comptes qui suggère que ce soit le département qui soit chargé de cette approche globale incluant sécheresse – inondations – SaFN* – eau potable – assainissements – eau verte et bleue -

* SaFN : Solution à l'adaptation (climatiques) Fondées sur la Nature.

Voilà, chers Administrés, une analyse de la situation sur la gestion des eaux de notre commune et la préservation de nos maisons. Nous espérons que c'est **un message d'espoir**.

Nous souhaitons œuvrer pour le bien commun et les intérêts de nos administrés notamment nos plus proches voisins tous sinistrés.

Nous restons à votre écoute pour "expliquer" nos approches et se retrouver lors d'une éventuelle réunion publique et si vous nous invitez à découvrir vos lieux de vie.

Cordialement, les élus municipaux (commune de Roquefort) de la contradiction :

Jacques FERRAT – Alain ZANARDO

PS1 : cessons d'instrumentaliser la détresse et l'éco-anxiété des administrés à des fins politiciennes : non les élus locaux ne peuvent pas et ne doivent pas interférer tant que le Tribunal Administratif n'a pas statué.

PS2 : Cessons de stigmatiser les « écolos » via l'association SEPANLOG (Société d'Etudes, de Protection et d'AMENAGEMENT de la Nature du Lot & Garonne) car depuis un demi-siècle ils ont prouvé qu'ils sont avant tout « écologues » bénévoles certes mais au service de TOUS et surtout du bien commun : la NATURE.

PS3 : cessons de dresser les agriculteurs, les chasseurs contre les ENVIRONNEMENTALISTES : ils veulent sauver les agriculteurs contre eux-mêmes et la souveraineté alimentaire par conséquence. Certes aujourd'hui un agriculteur se suicide chaque jour alors que les forces de police dénombrent 43 suicides en 2022 ce qui est évidemment à combattre.